ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Secrétariat Général

n° 60
Septembre 2014

En Correspondance

Enseignement catholique actualités

LA LETTRE MENSUELLE D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ACTUALITÉS

« Pour une école catholique créative »

Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, a adressé fin août une lettre[1] à tous les chefs d'établissement pour leur souhaiter une bonne rentrée. Extrait.

«[…] Je sais le poids de tous les dossiers que vous avez à porter. Mais n'oublions jamais que les finalités importent infiniment plus que les dossiers, que ces finalités sont toujours éducatives et pédagogiques, et que nous sommes appelés à les vivre à la lumière de la mission qui nous est confiée par l'Église. Comment et jusqu'à quel point nos pratiques sont-elles cohérentes avec notre projet chrétien d'éducation ? Comment et jusqu'à quel point servent-elles ce projet ?

À chaque établissement sa manière d'y réfléchir et d'approfondir ses propres réponses. Ouverture à toutes les formes de fragilité et engagement effectif pour toutes les réussites ; organisation du temps scolaire en harmonie avec le rythme des apprentissages ; développement des pédagogies collaboratives ; questionnement sur le sens des savoirs ; éducation à l'intériorité, à la relation et à la solidarité ; prise en compte de la dimension spirituelle de l'existence ; incitation à l'expérimentation intellectuelle et à l'esprit de recherche ; formation au dialogue argumenté ; mise en œuvre de modes d'évaluation qui fassent réellement grandir ; édification du sujet moral, dans sa liberté comme dans sa responsabilité ; réflexion à la fois critique et accueillante sur les usages de ces technologies que l'on appelle encore parfois « nouvelles » ; etc. : les sujets ne manquent pas, dans une énumération qui ne prétend pourtant à nulle exhaustivité…

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'ampleur de la tâche, mais tout au contraire de nous réjouir de sa richesse : s'il nous est demandé beaucoup, c'est bien parce que nous ne sommes jamais seuls.

L'école catholique doit être une école de la confiance et de l'Espérance, et pour ce faire elle a besoin de chefs d'établissement nourris de cette confiance et porteurs de cette Espérance. Tous ensemble, mobilisons donc nos énergies pour une école catholique créative, résolument centrée sur sa mission éducative et pédagogique et toujours soucieuse d'être une école du lien, le lien entre les personnes, le lien entre les savoirs, le lien entre toutes les dimensions de l'existence individuelle et collective. »

1. Elle était accompagnée d'une affiche, à placarder dans la salle des professeurs, qui rappelle les nombreuses ressources pédagogiques en ligne sur le site www.enseignement-catholique.fr.

en célébration

Rome mise sur l'éducation

En 2015, nous fêterons le cinquantenaire de la Déclaration Gravissimum educationis *et le vingt-cinquième anniversaire de la Constitution apostolique* Ex Corde Ecclesiae », a rappelé le Cardinal Jean-Pierre Ricard, président du Conseil pour l'enseignement catholique, lors du Cnec du 1er juillet dernier. Pour s'y préparer, un séminaire d'études a réuni des experts du monde entier en juin 2012, et l'assemblée plénière de la Congrégation pour l'éducation catholique en février 2013. Le fruit de leurs réflexions a abouti à la rédaction d'un *Instrumentum laboris* publié en mai dernier. Intitulé « Éduquer aujourd'hui et demain. Une passion qui se renouvelle », il réunit *« les points essentiels des deux documents, les caractéristiques des écoles et universités catholiques, ainsi que les défis auxquels les institutions catholiques sont appelées à répondre avec leur propre projet spécifique »*. Parmi les douze défis de l'école catholique, notons ceux de l'identité, de la communauté scolaire, du dialogue, de la société de l'apprentissage, de l'éducation intégrale… Chaque conférence épiscopale a été invitée à se saisir de cet « instrument de travail » pour rendre une contribution. Sollicités dans ce sens par le cardinal Ricard, le Sgec et l'Udesca lui ont renvoyé fin juillet un texte qui analyse les points forts et les points critiques de l'enseignement catholique français. L'objectif pour Rome ? Tracer les orientations des décennies à venir à partir des données recueillies dans le monde.

Les trois textes cités sont disponibles sur le site : www.vatican.va

en mouvement

Neuf directeurs diocésains

En cette rentrée, saluons les nouveaux directeurs diocésains : à Agen, Colette Méric succède à Danièle Davin ; à Beauvais, Bénédicte Le Normand succèdera à Dominique Bernard le 8 octobre ; à Bordeaux, Isabelle des Bourboux succède à Marc Braure ; en Guadeloupe, Thierry Saint-Clair succède à Jacques Otz ; à Meaux, Benoît Lecoutère succède à Christiane Bourret ; à Orléans-Bourges, Jean-Pierre Bonnet succède à Raphaël Ortéga ; au Puy-en-Velay, Thierry Filiatre succède à Jean-Paul Laval ; à Pontoise, Stéphane Ponchon succède à Maurice Girona ; à Saint-Brieuc, Françoise Gautier succède à Régine Chardonnet.

Des responsables nationaux

Au secrétariat général de l'Urcec, le frère Alain Ory, lasallien, est remplacé par Françoise Gross, jusqu'alors déléguée de tutelle des Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé. Du côté des organisations professionnelles, Bernard Michel succède à Christine Van Lerenberghe à la présidence de l'Unetp tandis que Michel Boissin effectue sa première rentrée à la tête du Synadec, tout comme Jacky Aubineau, nouveau président du Synadic. Ces nouveaux responsables siègeront à la commission permanente.

Merci à Mgr Aumonier

Le cardinal Ricard, président du Conseil épiscopal pour l'enseignement catholique, a remercié Mgr Aumonier qui a accompagné pendant neuf ans l'enseignement catholique national, à l'issue du Cnec du 1er juillet dernier, à Montrouge.

en réflexion

Baisse des effectifs du 1er degré : explications et recommandations

Les écoles catholiques ont perdu 3 % de leurs effectifs sur la période 1996-2012, soit 24 000 élèves sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'enseignement catholique s'est emparé de la question pour y apporter des réponses concrètes. À la demande de la Commission permanente, le service Études et prospective du Sgec, composé de Catherine Uhel et Giorgia Ceriani-Sebregondi, et la Commission prospective et développement (Coprodé) ont réalisé une étude de ce phénomène ainsi que de ses conséquences.

Plusieurs facteurs d'explication de cette baisse sont ressortis de l'étude, notamment la diminution de la scolarisation des enfants de moins de trois ans entre 2001 et 2011, ainsi que les pertes d'effectifs en classes maternelles et élémentaires, et ce dans une période de dynamisme démographique et de croissance de l'enseignement public. La problématique de l'attractivité des écoles est donc à prendre en compte. Enfin, les mobilités de populations et la modification des territoires peuvent affecter les écoles catholiques.

Plusieurs recommandations ont été formulées. Au niveau de l'établissement, il est important de s'inscrire dans une démarche prospective à moyen terme. L'établissement doit également avoir une claire conscience de sa spécificité et de son public. Au niveau diocésain, il est recommandé de mettre en place des démarches d'anticipation pour agir de façon stratégique et proactive. Il convient également de travailler sur l'implantation des écoles à moyen terme, en étudiant les territoires et en analysant l'offre de formation publique et privée. Enfin, le niveau national doit favoriser la mise en œuvre d'outils et de dispositifs pour les structures académiques et diocésaines comme pour les établissements, afin d'aider à rentrer dans une culture commune de l'évaluation et de la prospective.

en discussion

Des suppléants moins bien payés dans le privé

Les professeurs qui effectuent des suppléances dans l'enseignement privé sous contrat sont rémunérés avec des conditions propres. Or depuis quelques années, face à la pénurie de suppléants, certains recteurs utilisent de plus en plus les dispositions réglementaires qui leur permettent de mieux rémunérer les vacataires du public pour le second degré, le différentiel pouvant atteindre 600 euros par mois.

Dans les académies concernées, on assiste à une fuite des candidats du privé vers le public. Selon le ministère de l'Éducation nationale, le coût financier pour rémunérer de façon identique les suppléants du public et du privé s'élèverait à 90 millions d'euros, une somme que la rue de Grenelle ne peut budgéter en ces temps de restriction. Ne pouvant accepter cet écart, l'enseignement catholique va donc poursuivre la discussion. En attendant, pour réduire le nombre de délégués auxiliaires, nommés sur des postes de titulaires non pourvus, le ministère envisage d'augmenter le nombre de postes aux concours pendant cinq à six ans.

en dialogue

Forfaits : un document pour les élus

Remis aux membres du Cnec le 1er juillet dernier, le document *L'école catholique, un partenaire au cœur de votre territoire* a été réactualisé par le Sgec. Diffusé à la rentrée par les cellules forfait des diocèses, il informe les conseillers municipaux nouvellement élus ou réélus sur ce qu'est une école catholique. Chefs d'établissement, présidents d'Apel et d'Ogec pourront donner ce flyer à leurs élus lors de rencontres destinées à présenter les réalités de leur école. Toujours pour mieux faire connaître les établissements catholiques aux élus, l'Enseignement catholique tiendra un stand au Salon des maires et des collectivités locales qui se tiendra à Paris du 25 au 27 novembre 2014. Enfin, un projet d'accord visant à actualiser le mode de calcul des forfaits d'externat versés par l'État est en cours d'élaboration. Il devrait simplifier l'évaluation de la part de l'État du coût d'un élève externe de l'enseignement public. Cet accord permettra de rouvrir un sujet longtemps écarté de toute discussion par le ministère et constitue de ce fait une avancée positive.

en changement

Du nouveau sur le front de l'inclusion

Comme promis, l'accompagnement des élèves handicapés se professionnalise. Un décret daté du 27 juin 2014 et sa circulaire (2014-083) fixent les modalités de recrutement des « accompagnants des élèves en situation de handicap » (AESH), ces personnels qui vont remplacer les auxiliaires de vie scolaire. Détenteurs d'un diplôme d'aide à la personne ou d'une expérience d'au moins deux ans en matière d'inclusion scolaire, ces AESH peuvent être mis à disposition des collectivités territoriales pour prolonger leur mission sur le temps périscolaire. Surtout, leurs CDD reconductibles jusqu'à six ans ouvrent ensuite sur des CDI. Une pérennisation à laquelle peuvent aussi prétendre les assistants d'éducation faisant fonction d'AVS - 28 000 personnes - forts de six ans d'expérience.

En revanche, la situation des 26 000 AVS embauchés en contrat aidés (CUI/CAE), majoritaires dans l'enseignement catholique, reste pour l'instant inchangée. Ils auront néanmoins vocation à être désormais recrutés en AESH, ce qui leur ouvrira une perspective de titularisation au bout de six ans. Le Sgec va donc ouvrir des discussions avec le ministère de l'Éducation pour définir le calendrier budgétaire qui accompagnera ce processus. À noter qu'une circulaire datée du 18 août 2014 précise rôle et modalités d'intervention des enseignants spécialisés des RASED. Ce texte définit la grande difficulté scolaire et l'inclusion comme une mission partagée à laquelle l'enseignant spécialisé apporte une contribution en termes de prévention, médiation et comme personne ressources. Le site du département Éducation du Sgec propose une mise en perspective de cette circulaire assortie d'un tableau récapitulatif des différents projets d'accompagnement existants.

Un nouveau titre

Le titre de niveau 1, « Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation », créé par l'ECM, a été officiellement enregistré au répertoire national des certifications professionnelles en juillet 2014.

en marche

Un groupe de travail sur la régionalisation

La commission permanente de rentrée a consacré une partie de ses travaux à la régionalisation, afin de tracer les premières orientations d'une réflexion qui se prolongera durant toute cette année scolaire sous plusieurs formes.

Elle a d'abord identifié les changements de l'action publique induits par la dynamique de décentralisation et les premières réformes engagées. *« Si certains de ces changements peuvent inquiéter, on voit aussi se dessiner des points de convergence et de rencontre entre les régions et l'enseignement catholique qui pourront constituer autant d'appuis pour les partenariats à développer »*, analyse Pierre Marsollier, délégué général en charge des relations politiques du Secrétariat général de l'enseignement catholique. Parmi ces analogies : la libre administration qui fait écho à l'autonomie des établissements, le recours à la contractualisation ou encore la culture de projet et d'expérimentation. Fort de ce constat, un groupe de travail étudiera les enjeux et les incidences concrètes de la réforme pour ensuite formuler des propositions.

Par ailleurs, les contacts déjà établis l'an passé avec l'association des Régions de France (ARF) se poursuivent. Ils devraient notamment aboutir à des préconisations conjointes de « bonnes pratiques ». Un vade-mecum qui visera à faciliter la participation effective de l'enseignement privé associé par contrat à l'élaboration de la carte des formations. Enfin, le texte d'orientation de 2007, *L'école catholique au service de la Nation,* devrait être remanié afin d'accorder davantage de place aux collectivités territoriales.

en création

Gabriel constitue son annuaire

Un annuaire fédérateur des acteurs de l'enseignement catholique est en cours de création dans le cadre du projet Gabriel. Il regroupera les structures pédagogiques et administratives, ainsi que les personnes (chefs d'établissement, personnels, enseignants, élèves et leurs représentants légaux). Cet annuaire permettra d'accéder à des données fiables et actualisées tout en facilitant la mise en place ou l'utilisation d'applications dans les établissements (ENT, intranet, messagerie…) sans doubles saisies et avec une harmonisation des données plus aisée.

L'alimentation de l'annuaire s'effectuera simplement, à partir des applications déjà utilisées dans les établissements (Aplon, Agate, Charlemagne, Idsoft). Pour le second degré, les chefs d'établissement seront sollicités pour l'exportation des données concernant leurs élèves et leurs responsables légaux. Ils ont reçu fin août un mode d'emploi détaillé de cette procédure qui devra être effectuée début octobre.

en lancement

Un réseau pour la solidarité internationale

Dynamiser les initiatives de solidarité internationale, encourager les partenariats et la co-construction de projets… Telle est l'ambition du réseau des initiatives de solidarité internationale constitué par le Sgec. Il proposera des formations, des mises en relation et un partage d'expériences. Après la recension des projets solidaires portés par les établissements, via une enquête réalisée à la rentrée, le réseau sera officiellement présenté le 15 octobre 2014. Cette journée des initiatives de solidarité internationale lancera la réflexion collective sur l'entraide et l'ouverture interculturelle en s'appuyant sur de nombreux témoignages, échanges et outils.

m-lopez@enseignement-catholique.fr

en colloque

Rendez-vous aux Bernardins

« Savoirs en questions et questionnement du savoir. » C'est l'intitulé du colloque national de l'enseignement catholique qui se tiendra les 12 et 13 mars 2015 au Collège des Bernardins. Conférences, recherches et expressions artistiques permettront de réfléchir aux redéfinitions possibles du socle et des programmes, en s'interrogeant notamment sur le sens des savoirs à transmettre. Le lieu, choisi pour sa vocation à retisser le dialogue entre foi et société, invitera à ce titre à mobiliser l'éclairage chrétien.

Les temps forts du Sgec pour 2014/2015

Retrouvez ces rendez-vous pour 2014-2015 dans *Enseignement catholique actualités* et sur le site http://www.enseignement-catholique.fr (disponible via le bandeau déroulant sous la rubrique « Agenda institutionnel de l'enseignement catholique »).

en baisse

Moins 20 % pour l'accompagnement éducatif

Alors que la communication de premiers éléments sur le Projet de loi de finances (PLF) 2015 se fait attendre, la reconduction de l'accompagnement éducatif pour l'année 2014-2015 est confirmée, annonce Yann Diraison, délégué général du Sgec. La nouvelle campagne devrait ainsi être lancée dans les prochains jours auprès des établissements. *« En revanche, la subvention globale attribuée au dispositif diminue de l'ordre de 20 % »*, indique-t-il, dans l'attente de précisions complémentaires. *« Toutefois, cette baisse ne devrait pas être dramatique. Elle devrait viser essentiellement la dotation du fonds national de l'accompagnement éducatif, qui permet le financement de gros projets dans les académies excédant le cadre de leur budget, afin de limiter l'impact sur le montant ventilé entre les académies. »*

en fête

Les 200 ans de Don Bosco

En 2015, nous célèbrerons le bicentenaire de la naissance de Don Bosco (1815-1888). L'occasion pour la congrégation salésienne de rendre hommage de multiples façons à ce pédagogue visionnaire. Parmi les temps forts, une comédie musicale, *Don Bosco Academy*, sera donnée à Paris le lundi 27 octobre 2014 à 20 heures, avant une tournée dans toute la France. Elle permettra à soixante-dix jeunes de réaliser leur rêve : jouer sur la scène mythique du Palais des glaces ! Colloques, rassemblements et célébrations ponctueront cette année scolaire. Un site dédié (www.don-bosco.net) présente le calendrier des festivités.

Réservations : www.palaisdesglaces.com

Sgec, 277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05 - Tél. : 01 53 73 73 50 - Fax : 01 53 73 73 51
Internet : www.enseignement-catholique.fr - Imprimerie : DLR SERVICES, 91600 Savigny-sur-Orge (Essonne).